

Coopération Belgique - Afrique

Un certain paternalisme

(MFI) Avec un budget de coopération de 5 milliards de francs français, la Belgique n'a guère les moyens de jouer, au niveau mondial, un rôle de premier plan en matière d'aide au développement. Bruxelles consacre l'essentiel de son effort à l'Afrique. Sa démarche reste marquée par un certain paternalisme.

Ancienne "petite" puissance coloniale, la Belgique n'a guère les moyens financiers de jouer, en matière d'aide au développement, un rôle mondial de premier plan. Son budget de coopération, qui s'élevait, en 1991, à environ 5 milliards de francs français, reste modeste, et ne représente que 0,47 % de son PNB. Une part relativement importante de ce pactole, soit 40 %, emprunte les canaux multilatéraux. Ne reste, pour les programmes bilatéraux, que 18,3 milliards de francs belges. Aussi, le pays du roi Baudouin se concentre-t-il sur l'Afrique qui absorbe les trois quarts de son aide d'Etat à Etat.

La Belgique est présente dans tous les pays du continent, sans exception. Mais à eux seuls, les deux anciennes dépendances que sont le Rwanda, le Burundi ainsi que le Zaïre, ex-colonie, absorbent la moitié du budget d'aide bilatérale. Privilegié d'entre les privilégiés, le Zaïre en accapare 30 à 33 %. Résultat : l'aide dispensée au reste du continent paraît dispersée, voire symbolique, dans certains pays.

Dans plus des trois quarts des cas, l'aide belge prend la forme de dons. Prêts et prises de participations ne représentent que 4 % des

engagements. Et encore : les conditions financières attachées à l'attribution des prêts restent des plus favorables. Peu de pays donateurs peuvent, en effet, accorder, comme le fait le gouvernement de Bruxelles, des fonds sans intérêt, pour une durée qui avoisine souvent les trente ans, avec, en prime, un délai de grâce de dix ans. Secteurs couverts : la santé, le développement rural, les infrastructures de base et, surtout, l'enseignement.

Prééminence de la coopération pédagogique

Comme s'il avait, aujourd'hui, mauvaise conscience d'avoir laissé, à l'indépendance, des pays dépourvus de cadres (contrairement à la France et à la Grande-Bretagne), la Belgique place l'enseignement au premier rang de ses priorités en Afrique. Ce secteur représentait, en 1990, près de 15 % de l'aide bilatérale, devant l'agriculture (10 %), et l'industrie (moins de 7 %). Enseignants et pédagogues belges sont présents au Zaïre, au Burundi et au Rwanda, mais aussi en Tunisie, au Niger, en Côte d'Ivoire, au Sénégal, en Zambie et au Gabon, pour ne citer que ces pays. Leur intervention va de la

recherche universitaire de haut niveau à l'encadrement des collèges d'enseignement secondaire. Parallèlement, un contingent permanent d'un millier d'étudiants africains poursuit des études dans les universités belges, en profitant de bourses attribuées par le gouvernement de Bruxelles.

L'aide au développement rural, à laquelle les dirigeants belges affirment vouloir donner une importance accrue au cours des prochaines années, ne concerne, pour l'heure, qu'un nombre réduit de pays : une dizaine au total. Au Burundi, principal bénéficiaire de l'assistance en matière de développement agricole, la coopération belge participe (par biais de l'Institut des sciences agronomiques) à la mise au point de semences sélectionnées, de méthodes culturales à haut rendement, et à la vulgarisation de méthodes culturales intensives. Au Rwanda voisin, les efforts belges se portent sur le développement de la culture du thé, et sur le reboisement. Il s'agit, dans le premier cas, de parvenir à un équilibre entre culture d'exportation et culture vivrière, et dans le dernier, de replanter 1.000 hectares dévastés au cours des dernières années.

La Belgique finance, par ailleurs, des infrastructures de base dans une trentaine de pays africains. Elle a, par exemple, fourni des centraux téléphoniques au Kenya, a équipé la région nigérienne de Dossi de quelque 200 puits, a construit des hôpitaux et

installé des lignes électriques haute tension au Rwanda... Enfin, la coopération belge s'active dans le domaine médical. Ses appuis prennent la forme de fourniture d'équipements, de mise à disposition de personnel soignant, ou de livraisons de médicaments, en particulier de vaccins pour la lutte contre les grandes endémies.

Paradoxalement, le secteur industriel reste le parent pauvre de la coopération belge. Hormis quelques initiatives prises prudemment au Zaïre, au Rwanda et au Burundi, les industriels du royaume brillent, en Afrique, par leur absence. Cette "timidité" s'explique surtout par la méfiance excessive qu'affiche Bruxelles à l'égard des projets d'envergure, qui, seuls, intéressent les exportateurs. De plus, la propension du royaume à faire des dons en nature ne favorise pas le montage de projets productifs élaborés.

Le morcellement des responsabilités entre une myriade de décideurs n'arrange rien. C'est que rien, en matière politique, n'est simple en Belgique. A la fois monarchique et parlementaire, biculturel, en raison de la partition Wallons-Flamands, le pays se trouve doté d'institutions et de structures entortillées. Le système de coopération n'échappe pas à cette complexité. Pas moins de six ministères interviennent, à divers degrés, dans la gestion et la répartition de l'enveloppe que Bruxelles consacre à l'aide publique au développement.

Outre le ministère de la Coopération, les Finances, la Défense, les Affaires étrangères, l'Education nationale et le Commerce extérieur ont aussi leur mot à dire. S'y ajoutent les structures décentralisées que contrôlent les communautés, les

régions, les provinces et les communes, sans oublier les ONG. Très actives dans les domaines du développement rural et de la formation, ces dernières canalisent 6 à 8 % de l'aide publique belge. Des financements publics leur sont accessibles, à condition, toutefois, qu'elles soumettent leurs projets à agrément. Le nombre de projets connaît, depuis quelques années, une croissance spectaculaire. En 1988, on en comptait 189. Ce chiffre passa à 255 l'année suivante. En 1990, plus de 750 projets atteignaient au ministère de la Coopération. On dépasse, aujourd'hui, le cap du millier. A défaut de faire évoluer son budget au même rythme, l'Administration générale de la coopération au développement (AGDC) a dû corriger ses critères de sélection.

Une coordination difficile

Conscient de la dérive, le gouvernement de Bruxelles a entrepris des réformes. Non seulement sans avoir fait réaliser par le cabinet français Sema Group, un audit complet de son système de coopération. Premier constat : l'enveloppe globale de la coopération est insuffisante. La Belgique va donc, progressivement, porter le volume de son aide au développement à 0,7 %, voire 1 % de son PNB. Dans le même temps, elle envisage de restreindre le cercle de ses bénéficiaires, pour en finir avec une politique de saupoudrage aux résultats peu convaincants. Depuis peu, est apparu le concept de co-gestion qui associe à l'élaboration des projets, les populations ou les collectivités locales africaines. Le Rwanda sort actuellement de "laboratoire" à cette coopération "new look" qui se veut moins paternaliste.

Elections présidentielles au Burundi

Ndadaye détrône Buyoya

Trois citoyens burundais se sont affrontés pour occuper le prestigieux siège présidentiel : Buyoya, Ndadaye et Sendegaya. Au tout dernier sondage sur ces élections présidentielles au Burundi, tenues le 1er juin 1993, l'unanimité de Bujumbura la capitale et de Bururi s'est faite autour de leader de l'opposition M. Melchior Ndadaye, pour prendre la relève du président sortant, le major Pierre Buyoya.

M. Melchior Ndadaye (psychanalyste formé à l'Université rwandaise de Butare, syndicaliste et banquier) qui réunissait le plus d'atouts pour l'élection, vient d'être élu président de la République avec 60 % en battant ainsi le Major Pierre Buyoya (39 %) et le leader du PRP, Pierre-Claver Sendegaya (1 %) qui a remplacé en dernière minute le Chef du parti, le Belgo-burundais Mathias Hitimana.

En effet, le candidat du Front pour la démocratie au Burundi (Frodebu), le plus vieux des partis d'opposition reconnus officiellement, a réussi grâce à sa popularité de deux dernières années au cours desquelles il a

éloquemment démystifié son rival Buyoya (président hier à mandat illimité) et mis en exergue le bilan "très négatif et les tricheries actuelles du parti au pouvoir". Mais le major-président qui est à la tête du pays depuis le 3 septembre 1987 - six ans de règne - restait jusqu'au 31 mai, confiant en lui-même. N'a-t-il pas battu à plate couture son adversaire en 1991 ? L'on se rappellera, il y a exactement 2 ans que Buyoya est parvenu à faire voter à 90 % la toute puissante Charte de l'unité nationale au grand dam du Frodebu qui la détruisait par des thèses ethno-tribales auxquelles la majorité du peuple n'a pu souscrire. Buyoya se présentait donc comme le candidat le plus connu de par son oeuvre de réconciliateur et de modérateur, avec deux avantages sur son rival : la maîtrise de tous les dossiers et la mise à sa disposition de tous les moyens matériels et financiers que l'Etat destinait à la propagande.

Pour proclamer "la chute d'un unificateur ou la fin d'un règne sans partage", Ndadaye doit prêcher la

réconciliation nationale. Lui qui a longtemps été présenté par les médias comme le candidat de la majorité tribale. Il doit ensuite amorcer une logique, toute nouvelle pour lui, consistant à ajouter à son programme d'action la sauvegarde de l'unité nationale et le déploiement des actions concrètes pour améliorer la situation socio-économique d'un pays où la monnaie vient de subir trois effrayantes dévaluations en l'espace de 23 mois. Et enfin, mériter la confiance de l'Eglise catholique, représentée dans toutes les paroisses par des "chats échaudés" hostiles à toute politique qui appuierait le schéma exagérément nationaliste et dictatorial de Jean-Baptiste Bagaza, déchu en septembre 1987 alors qu'il représentait "son" pays à Québec au sommet de la Francophonie.

Le président sortant ne fait pas peur. S'adressant le 2 juin 1993, juste après la proclamation des résultats des élections, aux militants de l'Uprona et à la nation par la voix des ondes, Pierre Buyoya leur a demandé d'accepter sportivement le verdict des urnes et a

même félicité le nouveau chef de l'Etat!

Ndadaye, le nouvel élu a pour sa part remercié l'administration de la manière dont se sont organisées les élections : "c'est la victoire de la démocratie, il n'y a vainqueur ni vaincu".

Cependant plusieurs irrégularités (disparition des registres et confusion dans le vote) ont été relevées par les observateurs étrangers venus superviser ces premières élections libres au Burundi où l'Uprona, le parti unique a exercé son pouvoir sur le peuple durant 32 ans, portant ainsi sur son dos le lourd fardeau des tristes événements de 1962, 1965, 1969, 1972-1973, 1979, 1988, 1991 et 1992 ainsi que le triste bilan de 400.000 morts hutu et plus de 300.000 exilés, selon les chiffres du Palipehutu.

Si les élections se sont déroulées dans le calme, démocratiquement et en dépit des affirmations du chef de l'Etat-major de l'Armée sur la loyauté de celle-ci vis-à-vis du nouveau président, l'on craint que l'Armée burundaise composée essentiellement des officiers et hommes de troupes Tutsi (99,5 %) ne puisse accepter de gaieté de coeur les résultats du 1er juin. Tant il est vrai que Ndadaye (39 ans) le tout premier président burundais de l'ethnie Hutu gouvernera avec une majorité hutu qui sortira des très prochaines élections

législatives au grand dam des Tutsi.

L'on comprend que Buyoya ne pouvait donc pas écraser le leader charismatique du Frodebu, porte-parole des sans-voix des trois dernières décennies qui constituaient pourtant la majorité ethnique des électeurs (84 %) Et qui traînait derrière lui les urnes du Palipehutu (Parti pour la libération du peuple hutu), du PP (Parti du peuple), du PL (Parti libéral) et du RDB (Rassemblement pour la démocratie au Burundi).

Imata Raphaël Déwé



Melchior Ndadaye (39 ans) nouveau Président de la République du Burundi

Déclaration de perte du certificat d'enregistrement

Nous soussignés PIERRE DIASIVI KWEDITUKA et TIMOTHEE MAKAYA KIVUVUA, tous deux résidant à Kinshasa, respectivement au n° 12 de la rue Mbama, zone de Ngaliema et au n° 24 de la rue Malila, zone de Limete, déclarons avoir perdu le certificat d'enregistrement volume 91 folio 12 parcelle n° US 3787 du plan cadastral de la zone d'Tbanda ville de BUKAVU.

Nous sollicitons le remplacement de ce certificat au profit de "UWAKI, B.P. 2327 à Bukavu" et déclarons rester seuls responsables des conséquences dommageables que la délivrance du nouveau certificat pourrait avoir vis-à-vis des tiers.

Ainsi fait à Kinshasa, le 5 mai 1993

- PIERRE DIASIVI KWEDITUKA
- TIMOTHEE MAKAYA KIVUVUA.

RJ/0219/93

Déclaration de perte ou de destruction

Je soussigné KALUMBI MUHINDO déclare sur l'honneur que le certificat d'enregistrement volume F.E.3 folio 92 délivré à Goma le 26 septembre 1990 et ayant trait à l'immeuble numéro SU.1470 du plan cadastral de la zone de Lubero à Butembo est perdu (ou a été détruit) dans les circonstances suivantes : lors du pillage effectué à Butembo, tous mes objets ont été pillés.

J'en sollicite le remplacement :

1. - Je prends sur moi la pleine responsabilité des conséquences dommageables que la délivrance du nouveau certificat d'enregistrement pourrait avoir vis-à-vis des tiers.
2. - Je reconnais savoir que si la présente déclaration s'avérait contenir des indications fausses faites avec une intention frauduleuse ou à besoin de nuire, je tomberais sous le coup des articles 124 du code pénal sur le faux en écritures.

RJ/0290/JG/93

Fait à Butembo, le 22 mars 1993